



## **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

N°

**0460** /AAMI/ANAFOR/DG/DRP/SCP/SCIPM/2025 DU

**11 MARS 2025**

### **RELATIF AU « RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS POUR L'EVALUATION DES RESERVES FORESTIERES ET PERIMETRES DE REBOISEMENT DE L'ANAFOR»**

#### **1- Contexte et justification**

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) est une Société à Capitaux Publics (SCP) ayant l'Etat du Cameroun comme actionnaire unique et créée par Décret n°155/2002 du 18 juin 2002 portant changement de dénomination de l'Office National de Développement des Forêts (ONADEF).

Les insuffisances en recettes propres enregistrées à l'ANAFOR durant près d'une décennie de fonctionnement, ont conduit le Gouvernement à commettre auprès de cette dernière un audit institutionnel et une mission conjointe de pré diagnostic MINFI-MINFOF, qui ont suggéré la restructuration de l'entreprise. En exécution de cette dernière, l'ANAFOR a signé en 2014 avec l'Etat du Cameroun, un contrat-plan pour la période 2015-2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit contrat, l'ANAFOR a reçu en gestion du MINFOF, un important patrimoine forestier, constituées de 14 réserves forestières, 04 périmètres de reboisement et d'une Unité Forestière d'Aménagement pour une superficie totale de 230.422 hectares.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la Décision N°0129/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS, du 14 avril 2015, fixant la liste et les modalités de transfert de gestion de ce patrimoine forestier à l'ANAFOR, la valeur du patrimoine foncier et forestier desdites réserves doit être prise en compte dans le capital de l'ANAFOR. Cette recapitalisation par incorporation de la valeur des réserves transférées à l'ANAFOR, dans le capital en nature de cette dernière a d'ailleurs été recommandée par la Tutelle Technique (MINFOF), par correspondance n°4090/L/MINFOF/CAB/IG/I1 du 17 juillet 2023.

C'est au regard de ce qui précède que le présent Appel A Manifestation d'Intérêt est élaboré.

#### **2- Objectifs**

L'objectif consiste à procéder au recrutement d'un Commissaire au Apports pour l'évaluation des Réserves Forestières et Périmètres de Reboisement de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR).

#### **3- Nature des prestations**

Les activités à réaliser par le consultant devront être conformes aux diligences afférentes à une mission de commissariat aux apports.

#### **4- Activité à réaliser**

Pour mener à bien son mandat, le Consultant devra définir et présenter une méthodologie d'intervention fiable et efficace. De manière sommaire, il devra :

- Procéder à un examen du fichier des Réserves Forestières et Périmètres de Reboisement de l'ANAFOR ;
- Réaliser un inventaire physique des forêts et collecter les données quantitatives et qualitatives sur la composition et la structure des peuplements desdites forêts ;
- Analyser et compiler les données ;
- Dresser le rapport final de l'évaluation ;
- Présenter ce rapport final dans le cadre d'un Conseil d'Administration, conformément à la Résolution n°085/ANAFOR/AGE du 19 juin 2024, déléguant au Conseil d'Administration les pouvoirs d'effectuer les modalités nécessaires à la réalisation de l'augmentation du capital de l'ANAFOR.

#### **5- Résultat**

A la fin de l'activité, l'ANAFOR devra disposer d'un rapport du Commissaire aux Apports indiquant la valeur de ses Réserves Forestières et Périmètres de Reboisement.

#### **6- Participation**

La participation au présent appel à manifestation d'intérêt est ouverte aux Consultants de droit camerounais justifiant d'une parfaite expérience dans le domaine concerné.

#### **7- Financement**

Les prestations de service relatives au présent avis seront financées par l'Appui Ponctuel 2024 de l'ANAFOR prévu dans le budget 2025 de cette dernière, pour un coût prévisionnel total de 10.323.473 FCFA TTC (dix millions trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-treize francs cfa).

#### **8- Dossier de manifestation d'intérêt**

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes présentées en deux volumes:

##### **Volume A : Dossier administratif**

Ce volume devra comprendre les pièces administratives suivantes en originaux ou copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois.

- a- Une lettre de motivation timbrée et dûment signée du candidat ;
- b- Une copie du registre de commerce ;
- c- Une copie de l'attestation d'immatriculation;
- d- Une attestation de non redevance ;
- e- Le plan de localisation.

##### **Volume B : Dossier technique**

Les pièces requises ci-après, justifiant la compétence et l'expérience du Consultant, devront être impérativement produites dans le dossier technique :

- Le Prestataire sera un Cabinet établi au Cameroun, avec une personnalité juridique reconnue (SARL, ETS...), et agréé à l'ONECCA ;
- Justifiant d'une expérience minimum de cinq (05) ans dans les missions de commissariat aux Apports et/ou d'audits comptables des entreprises, le Cabinet devra avoir assuré au moins une (01) mission légale de Commissariat aux Apports dans une entreprise au Cameroun;
- Les experts requis pour le volet opérationnel de la mission, devront être au nombre de deux (02) suivant les différents profils ci-après :
  - Un (01) Expert-Comptable, **Chef de mission**, membre de l'ONECCA, il devra cumuler une expérience professionnelle minimum de cinq (05) ans dans les travaux d'évaluation des comptes des entreprises au Cameroun et avoir exécuté au moins une (01) mission similaire ;
  - Un (01) Ingénieur des Eaux et Forêts : Expert en foresterie, il devra cumuler une expérience professionnelle minimum de cinq (05) ans dans les travaux d'évaluation et d'inventaire forestier et avoir exécuté au moins une (01) mission similaire. Des connaissances en cartographie et leviers topographiques constituerait un atout.

#### **9- Critères d'évaluation**

(1) L'évaluation de la manifestation d'intérêt portera sur les critères essentiels ci-dessous sur 100 points :

<b>N°</b>	<b>Critères</b>	<b>Note</b>
1	Expérience des Experts	30
2	Références du Cabinet dans les missions de commissariat aux apports	30
3	Références du Cabinet dans les missions de valorisation et d'inventaires forestiers	30
4	Présentation générale de l'offre	10
<b>TOTAL</b>		<b>100 points</b>

(2) Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issu de l'évaluation technique une note au moins égale à **70 points sur 100** seront pré qualifiés pour la phase suivante.

#### **10- Dépôt des dossiers**

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais, faites en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme tel et six (06) copies, devront être déposées à l'ANAFOR, 1<sup>e</sup> étage, porte 102, au plus tard le 02 AVR 2025 à 12 heures précises.

Elles devront porter la mention suivante :

**« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET »**  
N° 0460 /AAMI/ANAFOR/DG/DRP/SCP/SCIPM/2025 DU 11 MARS 2025

#### **RELATIF AU «RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS POUR L'EVALUATION DES RESERVES FORESTIERES ET PERIMETRES DE REBOISEMENT DE L'ANAFOR»**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## **11- Etude de dossiers et publication des résultats**

Les dossiers enregistrés seront examinés par un Comité Technique mis sur pied par le Directeur Général de l'ANAFOR et les prestataires retenus seront informés des résultats par voie de communiqué.

## **12- Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires sur le présent avis peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'ANAFOR, 1<sup>e</sup> étage, porte 102.

